



PRÉFET DE LA RÉGION
GRAND EST



COMITE REGIONAL DE CRISE FORESTIERE

Réunion du 6 décembre 2019

Compte-rendu

Le comité régional de crise forestière s'est réuni le 6 décembre 2019 à Schiltigheim sous la présidence de M. Daniel GREMILLET, conseiller régional, et de Mme Isabelle WURTZ, Cheffe du service régional de la forêt et du bois de la DRAAF Grand Est.

La liste des participants est jointe en annexe.

L'ordre du jour était le suivant :

1/ Suivi des volumes et surfaces impactés par les scolytes :

- Point actualisé à fin octobre 2019.
- Outils de suivi.

2/ Situation sanitaire : actualité – prospective

3/ Aide du Conseil régional à la trésorerie des entreprises : point actualisé – perspective. Aide d'Etat à l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés.

4/ Aide au renouvellement des peuplements scolytés :

- présentation du dossier ADEVBOIS "définir un cadre optimisé aux aides au reboisement" - groupe de travail technique - échanges sur les besoins d'aide au nettoyage
- modalités d'utilisation des aides FEADER et régionales : pistes techniques et conséquences
- perspectives sur les besoins en plants et contrats de culture
- révision de l'instruction technique de 2016 sur les matériaux forestiers de reproduction

5/ Questions diverses - Conclusion

Le diaporama présenté est annexé au présent compte rendu.

Point 1 – Suivi des volumes et surfaces impactés par les scolytes

Mme HATTAB présente les chiffres actualisés par FIBOIS au mois d'octobre 2019 (Cf. diaporama).

Mme WURTZ constate que l'évolution des volumes est plus forte en forêt privée qu'en forêt publique. Elle souligne l'importance du travail de collecte de données et de suivi réalisé par FIBOIS pour fournir des éléments au MAA au moins tous les 2 mois (données transmises au cabinet). Elle insiste sur l'importance de l'homogénéité des données et précise qu'il serait toutefois intéressant de pouvoir distinguer les volumes martelés et les volumes commercialisés (cf. tableau initial convenu avec le MAA/SDFB été 2019).

M. RENAUD indique qu'en forêt publique il s'agit plutôt de bois commercialisés ce qui sous-estime les volumes réellement touchés.

M. JUNG précise que la multitude d'interlocuteurs ne facilite pas l'homogénéité des chiffres présentés.

M. PERRIN est inquiet car certains propriétaires recommenceraient à couper du bois « vert » et s'interroge sur le respect de la « charte scolytes ». Il est nécessaire de sortir les bois scolytés avant la nouvelle saison mais le marché arrive à saturation.

M. RENAUD pense que 2020 sera encore plus compliquée avec une augmentation des volumes et l'engorgement des marchés. La crise a également des conséquences économiques sur la trésorerie et le budget des communes forestières, y compris celles hors des zones scolytées.

Mme NICOLAS rajoute qu'une aide en trésorerie est nécessaire pour les communes forestières impactées d'autant plus qu'il y a également le sujet du coût du renouvellement des peuplements.

M. RENAUD estime qu'il est urgent de désengorger les marchés avec le dispositif d'aide en préparation. Le sujet de la reconstitution viendra dans un second temps.

M. SIAT précise que le marché est catastrophique sur le bois d'emballage. Il y a un problème de mix produit : proportion moins importante de charpente, plus d'emballage, puis broyage.

Mme WURTZ pense qu'il serait intéressant de compléter la note FIBOIS avec des données sur les cours des bois scolytés et les conséquences sur les marchés ainsi que par des valeurs de conversion entre volumes et surfaces de bois scolytés. Vis à vis des COFOR, elle rappelle que les interlocuteurs privilégiés concernant des avances de trésorerie sont les préfets de départements et propose qu'une note détaillant les difficultés des communes du Grand Est et les besoins soit transmise à la DRAAF et la région pour expertise régionale.

M. REMY donne quelques éléments concernant les prix des bois scolytés (dans certains cas le prix sur pied est négatif).

M. BOHM explique qu'il y a un problème de trésorerie pour les coopératives compte tenu du décalage dans le temps de la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'exploitation et à la commercialisation (cf. avance des 20 €/m³ effective à compter de mars 2020). Il souhaiterait que le dispositif d'avance remboursable destiné aux entreprises de 1^{ère} transformation puisse également bénéficier aux entreprises qui commercialisent le bois.

Point 2 - Situation sanitaire - actualité – prospective

M. PIERREL (DRAAF) présente la situation sanitaire à partir de donnée du DSF ainsi qu'une vision prospective prenant en compte les crises passées (Cf. diaporama). Lors de la crise des scolytes débutée en 2005, il aura fallu 4 à 5 ans avant retour à l'endémie.

M. RENAUD considère qu'il y aura un très gros problème sur le sapin et qu'il faut s'y préparer.

M. GREMILLET pense qu'il faut faire plus que récolter des arbres scolytés car l'épicéa sera encore touché à long terme. Il aimerait qu'une expérimentation puisse être menée sur une zone où tous les moyens de lutte sanitaire seraient engagés (parallélisme fait entre la crise des scolytes et avec les épizooties en élevage). Il s'agit d'une crise sanitaire, s'il n'y a pas de traitement chimique et que seul l'abattage rapide est efficace, il faut des moyens humains de détection préventive (la télédétection n'est pas suffisante) pour plutôt agir à l'amont sur les exploitations, avec la mise en place d'une politique sanitaire pour la forêt pour diminuer le nombre de foyers. Pour lutter contre les scolytes, les anciens pratiquaient l'écorçage et le brûlage sur place. Il demande au DSF s'il y a possibilité de diffusion de l'insecte par le transport. M. PIERREL répond que ce risque est très faible. Il remercie le DSF pour la présentation et propose d'expérimenter sur un territoire pour de l'observation et de surveillance en préventif avec l'ONF, le CRPF et les Chambres d'agriculture.

Mme WURTZ rejoint cette proposition de la Région et indique qu'une analyse DRAAF, avec le DSF, est en cours pour chiffrer les moyens humains et matériels qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre des moyens de lutte sanitaire sur un périmètre à définir, avec des repérages précoces. Il faut cependant travailler à la fois sur les 2 volets : sanitaire et économique. Il est mentionné l'existence d'un dispositif en région AURA, permettant de financer de la détection précoce des foyers d'arbres scolytés et leur exploitation.

M. RENAUD précise que si la crise scolyte dure encore trois ans, il ne restera plus d'épicéa en plaine.

M. PERRIN demande s'il y a des possibilités de traitement phytosanitaire bord de route.

M. PIERREL répond que le FORESTER permet ce type de traitement.

Mme ROCHATTE s'interroge sur l'intérêt d'avoir un volet observatoire économique et la question de la capacité à absorber les volumes.

Mme WURTZ souligne que le PRFB l'indique ainsi que les objectifs de mobilisation et que les données ne sont pas toujours faciles à avoir.

M. RENAUD ajoute que le problème est économique et qu'un dispositif incitatif est nécessaire. Pour 2020 le coût lié à la crise scolyte serait de 12M€ dans le budget ONF étant précisé que le budget est en déséquilibre de 46M€. Il indique qu'il est nécessaire de trouver des solutions avec des opérateurs économiques transporteurs, scieurs et trouver des solutions avec des mécanismes d'aides pertinents. Dans le Grand Est, plus de 2 Mm³ (accord scolyte négocié) ont été mobilisés et valorisés, donc un énorme travail a été réalisé au sein de la filière. Le système est à présent engorgé. Se pose la vraie question de soutien, d'ampleur national et international.

M. PERRIN indique que si propriétaire ne veut pas intervenir, il ne fera rien.

Mme NICOLAS souligne la chance d'avoir des bûcherons salariés de Sivu qui ont permis de commercialiser tout en mentionnant le contrecoup à présent pour occuper les bûcherons.

Point 3 – Mise en place des dispositifs d'aide :

3.1 Aide de l'Etat à l'exploitation et la commercialisation des bois scolytes

M. VIADER présente la dernière version du dispositif d'aide : projet de décret et d'arrêté – version du 3/12/2019 (Cf. diaporama).

M. SIAT trouve que cette version du dispositif a été améliorée par rapport à la présentation qui avait été faite par le MAA le 14/10/2019, tout en notant qu'il s'agit d'un redéploiement de crédits.

Mme NICOLAS considère que la déclaration « de minimis » va freiner le dépôt de dossier des communes forestières.

Mme WURTZ précise qu'un état des lieux des dossiers avec effet rétroactif est en cours avec FIBOIS.

3.2 Aide du Conseil régional à la trésorerie des entreprises

M. LAUTH présente un bilan des aides accordées : 6 entreprises ont bénéficié de l'avance remboursable pour un montant total de 1,6 million d'euros. Des contacts ont été pris pour 7 dossiers qui devraient arriver.

M. GREMILLET précise que la Région a été très réactive et reste mobilisée sur le sujet du repeuplement et sur le volet sanitaire.

M. BOHM constate que le dispositif n'a pas eu l'effet levier attendu. Il précise qu'en Allemagne (Land Bade Wurtemberg), une aide de 3 €/m³ de bois scolytés a été mise en œuvre pour tous les propriétaires. Le dossier de 3 pages à l'air simple à remplir.

Point 4 – Aide au renouvellement des peuplements scolytés

Mme WURTZ explique que des échanges sont en cours entre la DRAAF et la Région pour analyser les possibilités ou non de mobiliser les mesures des PDR permettant un taux d'aide supérieur à 40 % (courrier du Préfet au Président de la Région). Par ailleurs, elle précise qu'un financement Etat (dossier ADEVBOIS) a été attribué à FIBOIS pour « définir un cadre optimisé aux aides au reboisement », avec notamment l'idée - à expertiser - de définir des barèmes.

M. JUNG présente le dossier ADEVBOIS « définir un cadre optimisé aux aides au reboisement » (Cf. diaporama). Il précise qu'un travail est également nécessaire sur les besoins en plants et les contrats de culture.

M. PERRIN suggère la mise en place d'un régime fiscal type « DEF1 travaux » spécifique dans le cadre de la crise des scolytes.

M. RENAUD considère que le renouvellement des peuplements est un grand chantier pour lequel il est urgent de ne pas se presser : il faut tout d'abord bien définir ce que l'on veut comme forêt pour demain et de partager une stratégie avec des spécialistes, des scientifiques y compris étrangers. D'autre part, il y a un besoin de durée dans les dispositifs d'aide pour sécuriser la filière et avoir une vision sur le moyen terme. Il rappelle que le principal problème vis-à-vis du renouvellement forestier est le déséquilibre forêt-gibier et qu'un courrier sur le sujet, co-signé de plusieurs acteurs de la filière, a récemment été envoyé aux préfets de département. Il indique que le risque est vital pour nos forêts si ce sujet n'est pas traité et qu'il nécessite un courage politique.

Mme WURTZ suggère de travailler sur une mesure « adaptation au changement climatique » dans le prochain programme FEADER.

M. GREMILLET précise que, concernant la possibilité de mobiliser les mesures des PDR actuels pour le renouvellement des peuplements scolytés, les marges de manœuvre sont limitées, compte tenu du fait que l'on se situe à un an de la fin des PDR. Il estime qu'il faut surtout se mobiliser sur la prochaine programmation car les besoins seront considérables dans le futur. La France doit être moteur sur la politique forestière européenne. La Région a la volonté politique d'être aux côtés de l'Etat. Monsieur GREMILLET souligne qu'il convient peut-être de mobiliser des moyens autres que ceux de la Région pour intéresser le citoyen et également à condition que les replantations ne se fassent pas manger. Il conclue en trois temps : gérer la crise, retrouver l'équilibre, planter.

La prochaine réunion du comité régional de crise forestière **6/03/2020 à 9 h 30 dans les locaux de la Région à Metz.**

**Liste des personnes présentes à la réunion
du comité crise forestière du 6 décembre 2019**

Prénom – NOM	Structure
Daniel GREMILLET	Région Grand Est
Rapahël LAUTH	Région Grand Est
Isabelle WURTZ	DRAAF Grand Est SERFOB
Stéphane VIADER	DRAAF Grand Est SERFOB
Romaric PIERREL	DRAAF Grand Est SRAL/DSF
Philippe SIAT	Groupe SIAT
Stéphane GIBON	Groupe SIAT
Jean-Pierre RENAUD	DT ONF Grand Est
Didier PAILLEREAU	Experts Forestiers de France
Delphine NICOLAS	Communes Forestières Grand Est
Emile FLUCK	Communes Forestières Grand Est
Lionel REMY	Exploitant forestier
Isabelle WININGER	S.N.P.F.
Robert DIEUDONNE	E.D.T. Grand Est
Lucie RICHERT	EGGER
Frédéric BOHM	COSYLVAL
Rose-Marie ROCHATTE	GT FAL
Alain LEFEUVRE	C.R.P.F.
Roger PERRIN	U.F.G.E.
Sarra HATTAB	FIBOIS Grand Est
Sacha JUNG	FIBOIS Grand Est
Cédric LUNEAU	FIBOIS Grand Est
Martial MAGNIER	D.D.T. Vosges